

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

PROCÈS-VERBAL

7^e séance tenue le 25 septembre 2019 à 16 h

Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Audrey Bureau, présidente – Conseillère, district d’Aylmer (n° 1)
M. Pierre Lanthier – Conseiller, district de Bellevue (n° 14)
M^{me} Marion Maurin – Organisme, transports urbains et déplacements durables
M. Bernard Hurteau – Organisme, transports urbains et déplacements durables
M^{me} France Legault – Citoyenne
M. Éric Thibault – Citoyen
M. Ludovic Arès – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M. Mathieu Bélanger – Directeur, service de l’urbanisme et du développement durable
M^{me} Nadine Lafond – Responsable, planification des transports

Ressource externe

M^{me} Sandrine Poteau – Société de transport de l’Outaouais

ABSENCES :

Membres

M. Daniel Champagne, vice-président – Conseiller, district du Versant (n° 13)
M. Marcel Fallu – Citoyen

Ressource interne

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 16 h 09.

2. Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

3. Approbation et signature du procès-verbal de la 6^e séance tenue le 28 mai 2019

Le procès-verbal de la 6^e séance tenue le 28 mai est approuvé par les membres et signé par la présidente.

 PRÉSIDENTE	 SECRETARE
---	---

4. Date de la prochaine séance

La prochaine séance de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité aura lieu le 23 octobre 2019.

5. Mot de la présidente

La Ville a annoncé l'achat de 50 nouveaux radars pédagogiques, en plus des 18 déjà présents sur le territoire. Le nouveau modèle de radar pédagogique a été amélioré et compile des statistiques sur le comportement des automobilistes. Ils pourront également être déplacés en rotation sur différentes rues à l'intérieur d'un même district.

6. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est adressé à la Commission lors de la période de questions.

7. Suivi corridors scolaires – Point d'information

Lors de la dernière étude du budget, le conseil a mandaté l'administration pour déployer la sécurisation de corridors scolaires. La prochaine présentation fera un état de la situation de ce déploiement et des prochaines étapes à venir.

Le document « Sécurisation des corridors scolaires » est présenté aux membres. Avec son plan de déplacements durables, la Ville vise à augmenter la part modale des modes actifs des élèves du primaire, de 38 % à 60 %. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter la sécurité des élèves aux abords des écoles gatinoises en améliorant la visibilité des corridors, autant pour les automobilistes que pour les piétons. Le projet, à terme, sera étendu sur l'ensemble des 60 écoles primaires publiques et cinq en planification, en plus d'être jumelé à une campagne de sensibilisation.

Le projet a été mis en place dans 18 écoles jusqu'à maintenant et inclut l'installation de panneaux de corridors scolaires, de balises flexibles de ralentissement, de bollards, de marquage de la chaussée, d'interventions ponctuelles et d'élagage d'arbres pour assurer la visibilité des panneaux.

Dix écoles supplémentaires feront l'objet d'un plan de déplacements scolaires en 2019-2020 et 15 écoles potentielles pourraient profiter de la sécurisation des corridors scolaires en 2020.

Des suivis seront effectués pour évaluer les impacts de ces aménagements.

8. Examiner certaines mesures visant à favoriser l'utilisation de véhicules électriques, 3^e partie – Recommandation

La Commission est appelée à émettre des recommandations sur certaines mesures visant à favoriser l'utilisation de véhicules électriques. Le document « Suivi – Véhicules électriques » est présenté aux membres.

Un bref rappel des recommandations des différents groupes d'intérêt invités à la séance du 27 mars est effectué.

M. Réjean Pleau de l'Association des Véhicules Électriques du Québec (AVÉQ), présent dans la salle, précise d'autres recommandations émises par l'AVÉQ à la Commission du 27 mars qui n'ont pas été présentées dans le bref rappel. Un membre ajoute que l'électrification des transports posera des enjeux d'équité sociale et territoriale sur le territoire de la Ville de Gatineau.

Par la suite, la Commission passe à huis clos.

Huis clos

L'administration se positionne contre l'attribution d'un privilège aux véhicules électriques leur permettant de circuler sur les voies réservées pour le transport en commun, à la suite de rencontres entre différents services municipaux et la Société de transport de l'Outaouais, principalement pour les raisons suivantes :

- L'objectif premier de voies réservées est d'encourager et de favoriser le transport collectif, visant à assurer le passage d'un plus grand nombre de personnes possible et non d'un plus grand nombre de véhicules.
- Pour maintenir la fluidité des voies réservées et assurer des temps de déplacement avantageux à ses utilisateurs, il n'est pas recommandé de permettre l'utilisation des voies réservées aux véhicules de type « autosolo », qu'ils soient à essence, hybride ou encore électrique.
- Le contrôle policier est difficile à assurer lorsqu'il est basé sur la distinction d'une classe de véhicule par rapport aux autres.

La réglementation prévoit des mesures de promotion des véhicules électriques, notamment dans le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le Règlement de construction n° 504-2005 et le Règlement de zonage n° 502-2005.

Actuellement, la Ville de Gatineau n'a pas de plan précis pour l'implantation de bornes de recharge municipale pour la collectivité. L'électrification des transports est traitée dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (plan prévu pour le printemps 2020). Les projets de réaménagement représentent des opportunités pour l'implantation de bornes électriques.

Deux propositions de recommandations sont alors présentées aux membres, aux fins de discussions.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les deux propositions de recommandations aux fins de discussions ne proviennent pas de l'administration, mais de la présidente de la CTDDS;
- L'électrification des transports s'oriente autour des bornes électriques et la Ville n'a pas de plan de déploiement;
- La concordance au SADR fera en sorte d'obliger tout type de nouvelles habitations de se munir de bornes électriques, si la réglementation visant la promotion des bâtiments verts est adoptée par le conseil; pour les secteurs commercial et industriel, le nombre de bornes de recharge exigé sera calculé selon le nombre de cases de stationnement;
- L'obligation d'installer une borne de recharge ne s'appliquera qu'aux nouvelles constructions et ne sera pas rétroactive;
- Le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre;
- Le secteur de l'habitation et du bâtiment est également un émetteur important de gaz à effet de serre.
- Le gouvernement provincial fait la promotion de l'électrification des transports et la Ville doit être prête à soutenir les orientations du gouvernement;
- L'électrification des transports ne prévoit pas de subvention pour l'achat de vélos électriques;

On demande ensuite aux membres de se prononcer sur les recommandations proposées :

- Une recommandation de ne pas autoriser les véhicules électriques sur les voies réservées au transport en commun devrait être ajoutée à celles précédemment proposées;
- L'achat d'un véhicule électrique ne doit pas faire l'objet d'une subvention de la part de la Ville (recommandation validée par l'ensemble de la Commission);
- Évaluer l'opportunité d'offrir des incitatifs financiers pour l'installation de bornes électriques dans les multilogements existants et identifier les balises qui permettront d'évaluer les demandes; arrimer ces incitatifs avec les mesures règlementaires de promotion du bâtiment vert;
- Le Plan de réduction de gaz à effet de serre est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur en 2020;
- Une voiture électrique demeure une voiture et ne règle pas tous les problèmes; il faut investir dans les pistes cyclables;
- Les vélos sont tolérés dans les voies réservées pour le transport en commun, puisque la Ville n'a pas de réglementation à cet effet et que le code de la sécurité routière s'applique;
- Le covoiturage et les transports collectifs doivent être favorisés.

Publique

La présidente résume les recommandations de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) concernant les mesures visant à favoriser l'utilisation de véhicules électriques :

À l'unanimité :

La CTDDS recommande de ne pas autoriser l'utilisation des voies réservées par les véhicules électriques, et ce en vue d'assurer la fluidité des autobus et encourager l'utilisation des transports collectifs par les citoyens.

6 membres pour, 1 membre s'abstient :

La CTDDS recommande que la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et l'environnement évalue l'inclusion d'une action visant le déploiement de bornes de recharge électriques dans les stationnements municipaux et sur les rues municipales dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau. Ce plan est présentement en cours d'élaboration et s'inscrit dans le contexte du développement de la Stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques.

La CTDDS recommande que la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et l'environnement évalue la possibilité de mettre en place des incitatifs financiers pour l'implantation de bornes de recharge électriques dans les habitations multifamiliales dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau. Ce plan est présentement en cours d'élaboration et s'inscrit dans le contexte du développement de la Stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques.

Huis clos

9. Priorisation des artères et collectrices à urbaniser – Analyse et réflexion

L'exercice de priorisation des artères et collectrices à urbaniser émane d'un mandat du conseil municipal. Le terme « à urbaniser » cible principalement les voies munies de fossés, sans trottoir ni aménagement. Le SADR prévoit déjà l'urbanisation de certaines artères et collectrices. L'exercice d'aujourd'hui vise à guider l'administration dans la définition et le raffinement de la méthodologie qui déterminera la priorisation de ces travaux. La priorisation est indicative et a pour objectif d'aider le processus décisionnel associé à la préparation du budget 2020.

Le document « Priorisation des artères et collectrices à urbaniser » est présenté aux membres. Le SADR prévoit l'urbanisation de 35 km d'artères et collectrices, dont 14 km ont déjà été urbanisés ou sont en cours d'urbanisation. Une cartographie de l'ensemble des artères et collectrices avec fossés a permis d'ajouter un peu plus de 50 km en vue d'avoir un portrait complet.

On présente ensuite la méthodologie de priorisation de 2009 et celle proposée pour 2019. Les critères et la pondération sont à discuter.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les rues locales à urbaniser ne le seront pas pour l'instant; les énergies seront mises où les impacts seront les plus notables;
- Les critères devraient prendre en considération les personnes âgées, notamment leurs destinations, davantage que leur origine;
- Les ententes à prendre avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les artères et collectrices à urbaniser sous leur autorité;
- Le nombre de montées par arrêt d'autobus pourrait être un critère; les données sont disponibles à la Société de Transport de l'Outaouais (STO);
- Le nombre de cyclistes varie plus selon les saisons que le nombre de piétons;
- Le critère par rapport aux liens cyclables doit être affiné pour illustrer la qualité des liens et leur connectivité par rapport aux adresses desservies;
- La pondération des critères, les uns par rapport aux autres, est à raffiner;

- L'indice de gravité des accidents est évalué selon une équation du MTQ;
- Orienter davantage la pondération vers le potentiel, plutôt que l'existant;
- Intégrer les écoles prévues ou à venir dans la pondération;
- La connectivité des artères et collectrices à urbaniser avec les réseaux cyclables et projets de développement doit être considérée.

10. Varia

Aucun sujet n'est ajouté aux varia.

11. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 08.